

DECRET N° 2015- 477 DU 07 SEPTEMBRE 2015

portant nomination des membres du Conseil
d'Administration de la Centrale d'Achat des Intrants
Agricoles.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-541 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Vu** le décret n° 2015-347 du 15 juin 2015 portant création de la Centrale d'Achat des Intrants Agricoles (CAIA-SA) et approbation des statuts y relatifs ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Le** Conseil des Ministres, entendu en ses séances des 21 et 22 juillet 2015,

DECRETE :

Article 1^{er} : sont nommés membres du Conseil d'Administration de la Centrale d'Achat des Intrants Agricoles :

Président : Monsieur **YAROU Ahmed Sacca Yérima**, représentant le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;

Membres :

- Madame **ALAPINI ZEZE Liliane**, représentant le Premier Ministre Chargé du Développement Economique, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Promotion de la Bonne Gouvernance ;
- Monsieur **HOUNGBEDJI Bérénice Codjo**, représentant le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;

- Monsieur **WOROUCOUBOU ALI Habibou**, représentant le Ministre de l'Industrie et du Commerce ;
- Monsieur **AMOUSSOU Adjéhoda**, représentant le Président de la Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin ;
- Monsieur **LOKOSSOU Léopold**, représentant de la Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles (PNOPPA) ;
- Monsieur **ADANVOESSI Dossou Vincent**, représentant du personnel de la Centrale d'Achat des Intrants Agricoles.

Article 2 : Le Directeur Général de la Centrale d'Achat des Intrants Agricoles participe aux travaux du Conseil d'Administration avec voix consultative. Il assure le secrétariat du Conseil d'Administration.

Article 3 : Les membres du Conseil d'Administration sont nommés pour une période de trois (3) ans renouvelable une fois.

Article 4 : Le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche est chargé de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

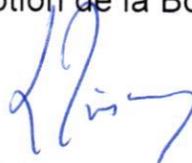
Fait à Cotonou, le 07 septembre 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé du Développement Economique, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Promotion de la Bonne Gouvernance,



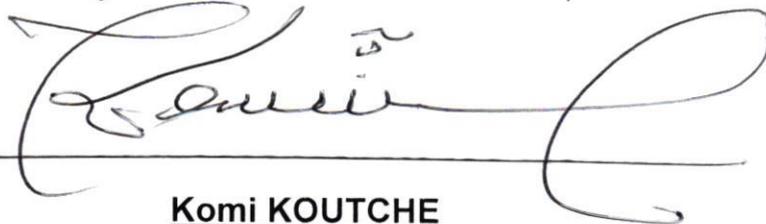
Lionel ZINSOU

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche,



Rufin Orou Nan NANSOUNON

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation,



Komi KOUTCHE

AMPLIATIONS : PR 6, AN 4, CS 2, CC 2, CES 2, HAAC 2, PM/DEEPPPBG 2, MAEP 2, MEEFPD 2, AUTRES MINISTERES 25, SGG 4, DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5, BN-DAN-DLC 3, GCOMB-DGCST-INSAE 3, BCP-CSM-IGAA 3, UAC-ENAM-FADESP 3, UNIPAR-FDSP 2, BAG 2, JORB 1.